

PLEASE NOTE: The text of these General Terms and Conditions of Online Sales was originally written in French and has been translated freely but accurately into English. It has been made available for your convenience. However, only the French version has legal value before the French courts.

Table of contents

PART I. General Terms and Conditions of Online Sales for all Services	2
Article 1. Definitions.....	2
Article 2. Object.....	3
Article 3. Capacity	4
Article 4. Geographical scope.....	4
Article 5. Orders.....	4
Article 6. Terms of Service	5
Article 7. General provisions relating to prices	5
Article 8. Liability.....	6
Section 1. Use of the Website.....	6
Section 2. Services provided by Interparking France	6
Section 3. Force majeure.....	6
Article 9. Complaints	6
Article 10. Intellectual property	6
Article 11. Personal data	7
Section 1. General information	7
Section 2. Who to contact?.....	7
Section 3. Licence plate recognition devices	8
Article 12. Non-transferability	8
Article 13. Dispute resolution	8
Section 1. Applicable law.....	8
Section 2. Mediation	8
Section 3. Governing laws	9
PART II. General Terms and Conditions of Sale relating to Booking Services (Supplement)....	9
Article 1. Scope.....	9
Article 2. Definition	9
Article 3. Conditions of Use for Bookings	10
Article 4. Financial conditions	10

Section 1. Package price.....	10
Section 2. Exceeding of the Package	11
Section 3. Payment of the package.....	11
Article 5. Withdrawal.....	11
Article 6. Cancellation	12
PART III. General Terms and Conditions of Sale applicable to Subscription Services (Supplement).....	12
Article 1. Scope.....	12
Article 2. Definition	12
Article 3. Subscription duration	12
Article 4. Conditions of Use of a Subscription	13
Article 5. Price	13
Article 6. Billing and payment.....	14
Section 1. Accepted payment methods	14
Section 2. Billing.....	14
Section 3. Fee payments.....	14
Section 4. Payment for exceeded authorised parking time	14
Article 7. Withdrawal.....	14
Article 8. Termination at the Customer's request.....	15
Article 9. Termination due to the Customer's fault	15

PART I. General Terms and Conditions of Online Sales for all Services

Article 1. Definitions

"Customer" means any natural person of legal age who has the capacity to enter into a contract or any legal person who wishes to buy one or more Services offered by Interparking Site through the Website.

"Order" means the Customer's willingness to legally accept the offer of Services advertised by Interparking France through the Website.

"Car Park" means a car park used by Interparking France in which the Customer can use one or more Services.

"Services" means all the services advertised to the Customer by Interparking France through the Website, in the form of the right to park light vehicles and two-wheeled motor vehicles that do not

exceed the maximum height specified in the Car park's specifications mentioned on the Website.

Article 2. Object

These General Terms and Conditions of Sale (hereinafter the "General Terms and Conditions") regulate the services for sale (hereinafter the "Services") on the Website www.interparking-france.com (hereinafter the "Website") by Interparking France, a limited liability company with a share capital of 33,704,000 euros and with its head office located at Paris 30, rue de Gramont (75008), registered in the Paris Trade and Companies Registry under number 692 051 113, and with its subsidiaries acting as owners or holders of contracts relating to the use of Car Parks (hereinafter "Interparking France").

In addition to these General Terms and Conditions of Sale, Interparking France has published on its Website the terms and conditions specific to each type of Service, in accordance with Article L. 111-1 of the French Consumer Code so as to ensure that consumers are familiar with the key features of the Services they wish to buy before they confirm an Order.

The offers displayed by Interparking France for a specific Car Park are subject to availability of spaces for the period requested by the Customer. The capacity displayed on the Website as to the number of parking spaces for each Car Park is the number of spaces physically available in the Car Park. Interparking France sells a limited number of each type of Service depending on each Car Park's physical capacity and due to the need to allow various types of users (hourly use, subscription holders, private use, use involving booking a space, pre-paid use without booking a space, etc.) to have access to these Car Parks depending on the time of day or year. Given these technical limitations, information about available spaces is provided only when Customers submit their requests. If no spaces are available on the day of the request and for the dates requested by the Customer, the Order cannot be completed.

Orders for Services are reserved for Customers who accept without reserve all of these General Terms and Conditions before they place their Order. By placing an Order, Customers fully accept all these General Terms and Conditions.

Interparking France reserves the right to change these General Terms and Conditions at any time. Customers will be informed 30 days before any new General Terms and Conditions come into force.

Customers must therefore read and accept these General Terms and Conditions at the time of placing their Order, particularly to ensure that they are familiar with the terms and conditions applicable to the Order in question.

These General Terms and Conditions prevail over any other general or specific terms and conditions of sale or purchase that Interparking France has not expressly agreed to.

These General Terms and Conditions of Sale are valid from 15 December 2020. This version invalidates and replaces all previous versions. It applies to all Orders placed online by any Customer and accepted by Interparking France by means of an acknowledgement of receipt (Order confirmation email).

Article 3. Capacity

To use the Services offered on the Website, Customers must, if they are a natural person acting on their own behalf or representing a legal person, be of legal age, be legally capable of entering into a contract, and use the Website in accordance with these General Terms and Conditions.

Customers are financially responsible and liable for using the Website both on their own behalf and on behalf of third parties, including minors. Customers guarantee that any information they provide is true and accurate.

Using the Website for fraudulent purposes or violating these General Terms and Conditions could result in Interparking France blocking the Customer's access to the Services offered on the Website at any time, even after having confirmed an Order, without prejudice to the possibility of Interparking France instituting proceedings before the competent courts.

Article 4. Geographical scope

The online sale of Services available on the Website applies to eligible Car Parks located in France and the Services offered in these Car Parks.

Article 5. Orders

The various stages involved in placing an Order are explained in detail on the Website when placing an Order.

An Order will be confirmed only if the Customer accepts these General Terms and Conditions, acknowledges to have read them in full, and waves their right to avail of their own terms and conditions of sale or other conditions by clicking on the box "I acknowledge that I have read and understood all the General Terms and Conditions and accept them".

Confirming an Order and paying for it will constitute an electronic signature that will have the same legal value between the Parties as a handwritten signature. By doing so, the Customer agrees to be legally bound to accept the Order.

Once payment has been completed, a certificate of payment will be displayed (considered as a receipt for payment by debit or credit card). An Order confirmation email summarising the key details (such as the name of the Service ordered, the number, the price, the period of use, the place and conditions of use, etc.) will be sent to the Customer at the email provided in the subscription form.

Interparking France encourages Customers to print and/or save the Order confirmation and certificate of payment on a reliable and permanent medium.

Customers are responsible for ensuring that the contact details they provide when placing an Order are correct and will allow them to receive the Order confirmation and/or use the Service ordered. If a Customer does not receive the confirmation email, they will need to contact Interparking France's Customer Service team, the contact information for which can be found on the website www.interparking-france.com in the "Contact" section.

Article 6. Terms of Service

The Services advertised on the Website are reserved for Customers who have created a personal account on the site and have an email address to which the Order confirmation email can be sent.

Customers assume all risks and liabilities connected with using the Services and take full responsibility for doing so under the conditions specific to each Service.

Each Service is valid only for a single vehicle and for the period or duration specified in the Order confirmation and/or invoice.

Customers are allowed to park only if there are spaces available when their vehicle enters the Car Park, in spaces not reserved for other types of customers, and only in the specified area, where applicable.

Any parking that violates these General Terms and Conditions (including PARTS II and III) applicable to each Service must be paid for on site, at the rate set for customers who pay by the hour.

Customers undertake to comply, or where applicable to ensure that their staff complies, with these General Terms and Conditions, the Car Park's internal rules, any police and safety regulations that apply to the Car Park, the Car Park signs especially as regards speed limits, and more generally the rules of the French Highway Code, as well as any instructions given by the Car Park staff. Interparking France has the right to move a Customer's vehicle in the event of an accident, presumed danger, or a justified request to the Customer that has remained unanswered, particularly in the case of works at the Car Park in question.

Without prejudice to any other rights arising from these General Terms and Conditions, Interparking France reserves the right, should a Customer fail to meet any of their obligations, particularly as regards payment, to end the contractual relations between the Parties if the Customer fails to react to a formal notice to rectify the situation within an appropriate time.

Any means of access provided to the Customer will remain the exclusive property of Interparking France. Where appropriate, the means of access may be granted in exchange for a deposit, the amount of which will be specified before the Order is confirmed and paid for by the Customer. The deposit amount will also be specified in the Order confirmation provided by the Website after the Order has been confirmed. In any case, the Customer will be responsible and liable for any use of the means of access by a third party. If the means of access is lost, stolen or damaged, the Car Park in question must be notified immediately. If a Customer fails to comply with any of their obligations towards Interparking France, the latter reserves the right to ban the Customer from accessing the Car Park in question using this means of access until the situation has been remedied.

Article 7. General provisions relating to prices

Prices for Services are shown in euros and include all taxes. An invoice for the Service provided will be issued in accordance with the price in force at the time when the Customer subscribes to the Service.

Prices include VAT at the rate applicable on the day that the Order is placed. Any changes to applicable VAT rates will be automatically reflected in the prices for Services.

Interparking France reserves the right to change the prices for the Services offered at any time. However, Interparking France undertakes to apply the price in force at the time of placing the Order throughout the duration of the contract.

Article 8. Liability

Section 1. Use of the Website

Interparking France cannot guarantee the Website's performance or the availability of Services.

Section 2. Services provided by Interparking France

Pursuant to French Law No. 2004-575 of 21 June 2004 relating to trust in the digital economy and French Law No. 121-20-3 of the French Consumer Code, Interparking France has an obligation towards Customers, if they are non-professional natural persons, to act in line with its responsibilities arising from a Customer's subscription to a Service in accordance with the conditions of the Service in question.

Section 3. Force majeure

Interparking France cannot be held liable or responsible, or be considered to have failed to fulfil the provisions of these General Terms and Conditions, in the event of any delay or non-performance when either results from force majeure as defined by the case-law of French courts.

Article 9. Complaints

Information and additional details can be requested by phone at +33 (0)9 70 14 01 11 (standard rate), by email at contact-france@interparking.com or via the "Contact" form on the Website www.interparking-france.com. Complaints must be submitted in writing, either by email to contact-france@interparking.com or by post to the following address:

Interparking France
Service Réclamations
30 rue de Gramont
75002 Paris

Refund requests must be sent together with proof of payment.

Article 10. Intellectual property

The images, texts, software and other components of the Website are protected through intellectual property rights. Any full or partial representation of the Website and its contents, by any means and without prior explicit consent from Interparking France, is forbidden and will be regarded as counterfeiting within the meaning of Articles L. 333-2 et seq. of the French Intellectual Property Code.

All the elements of the Website remain the intellectual and exclusive property of Interparking France. It is forbidden to reproduce, exploit, share or use elements of the Website for any purpose,

in part or in full, be they software, text, images, videos, sounds, or anything else.

Any simple and hypertext links are strictly forbidden without prior written consent from Interparking France.

Article 11. Personal data

Section 1. General information

The data controller is the Management Board of Interparking France and its subsidiaries.

The purpose of data processing is to allow Interparking France to fulfil the contract, issue invoices for services and ship items to customers, manage invoices and payments, inform the Customer about any changes to the Service and the contract or these General Terms and Conditions, perform recovery operations and handle disputes, and take care of any communications in connection with fulfilling the contract.

Collecting certain personal information (customer's identity and postal and/or email address) is essential for concluding a contract. If a Customer refuses to provide this information, the contract cannot be concluded. By signing (manually or electronically) the contract, the Customer agrees to the collection of their personal data.

Recipients (data processors) of the personal data collected include banks managing direct debit transactions, intermediaries collecting data (electronic signature of documents, website hosting), intermediaries involved in directly mailing contract-related documents (invoices, newsletters, etc.), and debt collection agencies. They are all based in the European Union.

According to Simplified Standard No. 48 issued by the French Data Protection Authority (CNIL), the duration that data collected as part of this contract must be stored is the one required in order to properly manage the contract at least until reciprocal obligations are entirely extinguished, with Interparking reserving the right to store them for 3 (three) years after an amicable end to the business relationship.

Customers have the right of access, rectification, and modification as regards their personal data, in accordance with Articles 15 to 21 of the GDPR. If the parking service is transferred to a third party (leaseback or transfer of ownership of the car park, termination of Interparking's service provision contract, transfer of securities held in the name of the company that owns or manages the car park, etc.), the Customer can exercise their right of portability, i.e. transfer their personal data to the new operator. Portability is not automatic and can only be implemented upon written instruction from the Customer.

Interparking France's Privacy Notice can be found at <http://www.interparking-france.com/en/Notice-vie-privee/>

Section 2. Who to contact?

To exercise their rights, Customers can contact our Data Protection Officer (DPO) at the address below by sending a written, dated and signed request. Customers should note, however, that using email guarantees that requests will be processed as soon as possible.

Interparking
Data Protection Officer
30 rue de Gramont
75 002 Paris
dpofr@interparking.com

If a Customer believes that the processing of their personal data violates data protection legislation, they can also file a complaint with the Data Protection Authority.

Section 3. Licence plate recognition devices

To optimise parking areas, some of our car parks are fitted with licence plate recognition devices that help monitor and facilitate vehicle entries and exits and ensure that there is proof of parking duration if a Customer paying by the hour loses their ticket. The device captures only the licence plate and the lower part of the front of the vehicle, never the driver or passengers. The car park manager, individuals authorised by Interparking France and service providers responsible for maintaining the devices are likely to have access to the data recorded by these devices. In accordance with the French Data Protection Act of 6 January 1978 in its latest modified version in force, Customers can contact us by sending a letter to Interparking France, Service relation clients, 30, rue de Gramont 75002 Paris France in order to exercise their right to access, rectify, oppose or delete any data relating to them.

Archiving – Proof

Digital databases stored on the IT systems belonging to Interparking France and/or its subcontractors under reasonable security conditions are considered as proof of the communications between Parties as well as Orders and payments.

Article 12. Non-transferability

Customers cannot transfer, in whole or in part, whether in return of payment or free of charge, their rights and obligations arising from an Order.

Article 13. Dispute resolution

Section 1. Applicable law

These General Terms and Conditions are governed by French law. The Parties will endeavour to resolve amicably all disputes relating to the formation, interpretation or performance of their contractual relations.

Section 2. Mediation

Interparking France and Customers will endeavour to resolve any disputes amicably.

In application of articles L. 616-1 and R. 616-1 of the Consumer Code, in the absence of an amicable solution and after having previously sent a written complaint to INTERPARKING FRANCE, the consumer client may refer the matter to the Mediator of the National Council of Automobile Professions (CNPA) in accordance with the procedures available at <http://www.mediateur-cnpa.fr/comprendre-la-mediation.htm> :

- either directly online on the website www.mediateur-cnpa.fr;

- or by filling in a referral form, which can be downloaded from the mediator's website, and sending it by post to M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - 50, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex or by email to mediateur@mediateur-cnpa.fr.

Interparking France would like to draw the attention of consumers and customers to the existence of an EU online dispute resolution platform designed to collect potential complaints resulting from online purchases made by EU consumers and ensure that they are forwarded to the competent national mediators.

The platform can be found at <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Section 3. Governing laws

If a dispute cannot be resolved amicably within a month of one Party notifying the other, the Parties must submit the dispute to arbitration:

- by the Commercial Courts having jurisdiction in the place where Interparking France's head office is located, in cases where the Customer is a professional or a natural person;
- by one of the courts having local jurisdiction on account of the French Code of Civil Procedure or the court having jurisdiction in the place where the Customer resided at the time when the contract was concluded or when the harmful event occurred (Article R. 631-3 of the French Consumer Code) if the Customer is a consumer.

PART II. General Terms and Conditions of Sale relating to Booking Services (Supplement)

Article 1. Scope

For Services relating to bookings, PART II of the General Terms and Conditions supplements the General Terms and Conditions of Sale specified in PART I.

Article 2. Definition

The online booking service involves making available to private individuals and professionals, subject to availability, prepaid parking packages (hereinafter the "Package") ranging from a few hours to 30 days at the most and granting access to a Car Park where the Service is offered, for a specified duration and vehicle (hereinafter the "Booking").

When booking a Package online, a booking number is issued once the payment has been made. The number is the transaction reference number and Customers must provide it in order to receive a parking pass when they first enter the Car Park and if they have any questions about the Service at a later date.

Article 3. Conditions of Use for Bookings

Once a Booking order is confirmed, Interparking France will send the Customer an order confirmation email with a digital code or QR code depending on the Car Park's facilities. When they present this code at the Car Park entry gate or Customer Services desk, Customers will be issued a parking pass that will allow them to enter and exit the Car Park while their Package is valid. The access pass makes entering the Car Park easier, but is not mandatory.

The access pass provided to the Customer when they first report to the Car Park will remain the exclusive property of Interparking France. In any case, the Customer will be responsible and liable for any use of the means of access by a third party. If Customers lose their pass or if it gets stolen or damaged to the point where it cannot be used, in order to receive a new one, they will need to immediately notify the Car Park operators or the Call Centre using the intercom. Otherwise, they will need to pay for the parking based on the Car Park's hourly rate in addition to the Package price, which will not be refunded.

As the Car Parks are facilities open to the public and to all other categories of Car Park users, Customers who purchase a Package will be able to access the Car Park only if there are spaces available and will be able to park only in spaces not reserved for other users and marked as such. Customers who purchase a Package including a booked space can park only in the designated area or the space specified in the confirmation email or indicated by the Car Park staff. If the Car Park displays a sign informing that it is full, the entry gates will not issue any more tickets to Customers arriving to the Car Park for the first time or accept tickets from returning Customers. However, except in specific cases relating to safety, a vehicle exiting the Car Park will automatically grant the right for another vehicle to enter it. If Customers are unable to enter the Car Park, they should immediately notify the Car Park or Call Centre staff, who can be reached through the intercoms at the entry gates. From the date and time that this information is provided, Interparking France will recognise that the Customer was legitimately unable to access the Car Park only if 60 minutes after first notifying the relevant staff the Customer was still unable to use their access ticket due to unavailability of spaces. Recognition of this fact gives the Customer the right to a refund from Interparking France for all or part of the Package, which the Customer can make a valid claim for in accordance with the provisions of Article 9 of PART I.

Article 4. Financial conditions

Section 1. Package price

Prices for Packages are shown in euros and include all taxes. The price of the Package paid for by the Customer when placing their Order gives them the right to park in the Car Park between the dates and times of arrival and departure specified in the Order confirmation email and to enter and exit with their vehicle as many times as they want during this period.

As the price paid for the Booking is a flat rate, arriving after the date and time of arrival specified in the Order confirmation or departing before the date and time of departure specified in the Order confirmation will not entitle the Customer to a refund.

The full price must be paid when placing the Order. The amounts paid will not be considered deposits or down payments at any time.

Section 2. Exceeding of the Package

If a Customer remains parked in the Car Park beyond the departure date and time specified in the Order confirmation, they will be required to pay for the additional parking time according to the Car Park's hourly rate. Customers can pay for any additional charges either at the automatic payment machines (card or cash) or the Car Park exit gates (cash only).

Section 3. Payment of the package

All Packages bought through the Website must be paid for when placing the Order, by debit or credit card only (Visa and MasterCard are accepted) through a secure transaction.

Interparking France will cancel any Order if payment by debit or credit card is refused by officially accredited organisations or if payment fails.

Interparking France has entrusted the management of remote payments for Services by debit or credit card to a third-party collecting agency. Online payments for Services are made remotely by debit or credit card via a secure payment system operated by a certified provider that uses SSL technology for encryption and data transfer. All information collected during the remote payment process are immediately encrypted and saved on the secure payment server belonging to the third-party collection agency — twenty-four hours a day, seven days a week.

Customers should be aware that any provisions relating to potential fraudulent use of their debit or credit cards are those arising from the agreement between the Customer and the bank that issued the debit or credit card in question.

Article 5. Withdrawal

Customers who are consumers have a right of withdrawal in accordance with Article L. 221-18 of the French Consumer Code. This right can be exercised within fourteen (14) clear days from when the contract is concluded.

If the Service has not started on the date on which the Customer exercises their right of withdrawal, they will be refunded the full amount paid.

On the other hand, if the Booking has begun within the withdrawal period, after the Buyer has given his express consent to the performance of the service, in accordance with article L.221-25 of the Consumer Code, but he then exercises his right of withdrawal, the sum due by the Buyer to INTERPARKING France will be calculated in proportion to the actual parking time in accordance with article 14.3 of Directive 2011/83 of the European Parliament and of the Council of 25 October 2011 on consumer rights.

To ensure that a withdrawal is processed as quickly as possible during the withdrawal period, Customers are encouraged to cancel their Order themselves from their account on the Website. They can also request it, ideally by email, at contact-france@interparking.com or by post at:

Interparking France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 Paris
France

If a Customer exercises their right of withdrawal, Interparking France will refund them within a maximum of fourteen (14) days from the date on which the right was exercised. In such cases, the Customer's debit or credit card will be re-credited (secure transaction) or they will be refunded by cheque depending on the payment method chosen by the Customer.

Article 6. Cancellation

To guarantee that all Customers have access to its Car Parks, Interparking France takes account of the number of Bookings made in each Car Park for a given date in order to establish the number of Packages still available for sale. If a sold Booking affects the number of available spaces, potentially to the point where there are none left, without prejudice to the provisions of Article 5 of PART II, an Order for a booking can be cancelled by the Customer up to 7 clear days before the date and time of arrival specified in the Booking confirmation.

Any cancellation request made less than 7 clear days before the date and time of arrival specified in the Booking confirmation must be sent to:

Interparking France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 Paris
France

PART III. General Terms and Conditions of Sale applicable to Subscription Services (Supplement)

Article 1. Scope

For Services relating to subscriptions, PART III of the General Terms and Conditions supplements the General Terms and Conditions of Sale specified in PART I.

Article 2. Definition

The online subscription service involves making available to private individuals and professionals subscription options for parking, with a minimum commitment of 12 months.

Subscription holders have the right to park a vehicle in a Car Park throughout the subscription period and according to an access arrangement based on a weekly schedule of predefined authorised access (e.g. 24/7, unlimited access from Monday to Friday, nights and weekends, etc.). Interparking France determines the types of subscriptions for sale.

Article 3. Subscription duration

Subscription agreements are made for a specified period of 12 months. They can be terminated

before this time under conditions specified in Article 8.

Customers who are professionals or natural persons can opt for automatic renewal.

Article 4. Conditions of Use of a Subscription

By the subscription start date at the latest, Interparking France will send the Customer an encoded pass assigned to their vehicle. The pass entitles the Customer to a parking space. The pass will either be sent by post or made available for collection from the Car Park reception. Customers are free to choose either option through the Website.

The pass will remain the exclusive property of Interparking France. In any case, the Customer will be responsible and liable for any use that of the pass by a third party. If Customers lose their pass or if it gets stolen or damaged to the point where it cannot be used, in order to receive a new one, they will need to immediately notify the Car Park operators or the Call Centre using the intercom. Otherwise, they will need to pay for the parking based on the Car Park's hourly rate in addition to the Package price, which will not be refunded.

The pass makes entering the Car Park easier, but is not mandatory. As part of its commitment to excellent service, Interparking France reserves the right to replace a valid pass with a new one at any time, provided that the Customer returns the old one.

If the Customer loses or damages the pass, Interparking France will issue the Customer with a new access pass for €30 (thirty euros) including taxes as a replacement fee.

As the Car Parks are facilities open to the public and to all other categories of Car Park users, Customers who purchase a Subscription will be able to access the Car Park only if there are spaces available and will be able to park only in spaces not reserved for other users and marked as such. Customers who purchase a Subscription including a booked space can park only in the designated area or the space specified in the confirmation email or indicated by Car Park staff.

If the Car Park displays a sign notifying that it is full, the entry gates will not allow access to any other vehicles. However, except in specific cases relating to safety, a vehicle exiting the Car Park will automatically grant the right for another vehicle to enter it. If Customers are unable to enter the Car Park, they should immediately notify the Car Park or Call Centre staff, who can be reached through the intercoms at the entry gates. From the date and time that this information is provided, Interparking France will recognise that the Customer was legitimately unable to access the Car Park only if 24 hours after first notifying the relevant staff the Customer was still unable to use their access ticket due to unavailability of spaces. Recognition of this fact gives the Customer the right to compensation from Interparking France, for which the Customer can make a valid claim in accordance with the provisions of Article 9 of PART I.

Article 5. Price

The price applied to the Subscription contract for its entire duration is the price specified in the specific conditions laid down in the contract.

Interparking France reserves the right to change the prices for the subscription services offered at any time. In the case of Customers who are professionals or natural persons and who have opted

for automatic renewal, if the price of the subscription that they have taken out changes, Interparking France is required to notify the Customer 2 (two) months before the end of the subscription contract and ask whether the Customer would like to renew their subscription contract under the new pricing conditions. If the Customer does not agree in writing, the subscription contract will expire automatically after the end of the period specified originally.

Article 6. Billing and payment

Section 1. Accepted payment methods

Customers can pay for subscriptions taken out online by direct debit.

Section 2. Billing

The first subscription fee is invoiced when Customers take out a subscription through the Website, following:

- an electronic signature agreeing to the General Terms and Conditions of Sale;
- an electronic signature agreeing to the internal rules;
- and, depending on the payment method chosen by the Customer,
 - an electronic signature agreeing to a direct debit (SEPA);
 - or payment by debit or credit card.

Subsequent invoices will be sent by post or email on each payment due date. Invoices can also be downloaded from the Website, in "My Account".

Section 3. Fee payments

Customers are free to choose the frequency of subscription fee payments:

- Monthly
- Quarterly
- Semi-annually
- Annually

Each frequency has a different price.

Fees must be paid before the 15th of the relevant month. If a Customer fails to pay part or all of a subscription fee due, Interparking France reserves the right to block the Customer's access to the Car Park without notice or notification.

Section 4. Payment for exceeded authorised parking time

If a Customer uses the Car Park outside the periods authorised by the access arrangements linked to their subscription, the additional time will be charged at the Car Park's hourly rate. Depending on the Car Park, Customers can pay for any additional charges either at the automatic payment machines (card or cash) or the Car Park exit gates (cash only). Alternatively, the additional charge can be included on an invoice.

Article 7. Withdrawal

Customers who are consumers have a right of withdrawal in accordance with Article L. 221-18 of the French Consumer Code. This right can be exercised within fourteen (14) clear days from when the contract is concluded.

If the Subscription has not started on the date on which the Customer exercises their right of withdrawal, they will be refunded the full amount paid.

On the other hand, if the subscription has begun within the withdrawal period, after the Buyer has given his express consent to the performance of the service, in accordance with article L.221-25 of the Consumer Code, but then exercises his right of withdrawal, the sum due by the Buyer to INTERPARKING France will be calculated in proportion to the number of days parked in accordance with article 14.3 of Directive 2011/83 of the European Parliament and of the Council of 25 October 2011 on consumer rights.

Customers must send a notification of withdrawal by email to contact-france@interparking.com or by post to:

Interparking France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 Paris
France

If a Customer exercises their right of withdrawal, Interparking France will refund them within a maximum of fourteen (14) days from the date on which the right was exercised. In such cases, the Customer's debit or credit card will be re-credited (secure transaction) or they will be refunded by cheque depending on the payment method chosen by the Customer.

Article 8. Termination at the Customer's request

A Subscription contract may be terminated before its end date at the Customer's request if they move or change their place of work. In such cases, Customers must provide written notice of 20 days by registered letter with an acknowledgement of receipt to contact-france@interparking.com.

The access pass must be returned within two weeks of the contract ending. Failure to do so will result in a €30 fee per unreturned pass.

For subscriptions paid annually or quarterly that are terminated before the end of the contract period, Interparking France will refund Customers the difference between the price paid and the duration consumed, calculated at the monthly rate.

Article 9. Termination due to the Customer's fault

If a Customer fails to pay for part of all of a subscription fee, Interparking France reserves the right to terminate the subscription contract after three notifications left unanswered due to the Customer's fault. The Customer will be liable towards Interparking France for any unpaid fees, calculated *pro rata temporis*, until the effective date of termination.

INTERPARKING FRANCE

Conditions générales de vente en ligne du 15 décembre 2020

Table des matières

TITRE I : Conditions générales de vente en ligne communes à tous les Services.....	17
Article 1. Définitions.....	17
Article 2. Objet.....	18
Article 3. Capacité.....	18
Article 4. Aire géographique.....	19
Article 5. Commande.....	19
Article 6. Conditions d'utilisation des services.....	20
Article 7. Dispositions générales relatives aux tarifs.....	20
Article 8. Responsabilité.....	21
Section 01 Utilisation du Site.....	21
Section 02 Services fournis par INTERPARKING FRANCE.....	21
Section 03 Force majeure.....	21
Article 9. Réclamations.....	21
Article 10. Propriété intellectuelle.....	21
Article 11. Données à caractère personnel.....	22
Section 01 Généralités.....	22
Section 02 A qui vous adresser ?.....	22
Section 03 Dispositif de lecture de plaques d'immatriculation.....	23
Article 12. Archivage – Preuve.....	23
Article 13. Inaccessibilité.....	23
Article 14. Règlement des litiges.....	23
Section 01 Loi applicable.....	23
Section 02 Médiation.....	23
Section 03 Attribution de juridiction.....	24
TITRE II : Dispositions générales de vente relatives aux Services de réservation (complément).....	25
Article 1. Portée.....	25
Article 2. Définition.....	25
Article 3. Conditions d'utilisation d'une réservation.....	25
Article 4. Conditions financières.....	26
Section 01 Prix du Forfait.....	26

Section 02	Dépassement du Forfait	26
Section 03	Paiement du forfait.....	26
Article 5.	Rétractation	27
Article 6.	Annulation.....	27
TITRE III	: Dispositions générales de ventes applicables aux Services d'abonnement (complément)	28
Article 1.	Portée.....	28
Article 2.	Définition	28
Article 3.	Durée de l'abonnement	28
Article 4.	Conditions d'utilisation d'un abonnement	28
Article 5.	Prix	29
Article 6.	Facturation et paiement	29
Section 01	Moyens de paiement acceptés.....	29
Section 02	Facturation	30
Section 03	Paiements des échéances.....	30
Section 04	Paiement des dépassements de temps de stationnement autorisé	30
Article 7.	Rétractation	30
Article 8.	Résiliation à la demande de l'Acheteur.....	31
Article 9.	Résiliation aux torts de l'Acheteur.....	31

TITRE I : Conditions générales de vente en ligne communes à tous les Services

Article 1. Définitions

« Acheteur » : désigne toute personne physique majeure ayant la capacité de contracter ou toute personne morale souhaitant procéder à l'achat d'un ou plusieurs Services proposés par INTERPARKING FRANCE via le Site.

« Commande » : désigne la volonté de l'Acheteur d'accepter juridiquement l'offre de Services commercialisés par INTERPARKING FRANCE sur le Site.

« Parc » : désigne un parc de stationnement exploité par la société INTERPARKING FRANCE dans lequel l'Acheteur peut bénéficier d'un ou de plusieurs Services.

« Service(s) » : désigne l'ensemble des services dont la commercialisation est proposée à l'Acheteur par INTERPARKING FRANCE sur le Site correspondant à des droits pour le stationnement de véhicules légers et deux-roues motorisés d'une hauteur ne dépassant pas la hauteur-limite mentionnée dans les caractéristiques du Parc figurant sur le Site.

Article 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « Conditions Générales ») régissent les services proposés à la vente (ci-après « les Services ») à via le site Internet www.interparking-france.com (ci-après dénommé le "Site") par INTERPARKING France, société anonyme au capital de 33.704.000 €uros dont le siège social est à Paris 30, rue de Gramont (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 051 113, et ses filiales agissant en qualité de propriétaires ou titulaires de contrats d'exploitation de Parc de stationnement (ci-après désigné INTERPARKING FRANCE).

En sus des présentes Conditions Générales, INTERPARKING FRANCE présente sur le Site les conditions particulières de chaque type de Service, conformément à l'article L 111-1 du Code de la consommation, le tout permettant au consommateur de connaître avant la validation de la Commande les caractéristiques essentielles du type de Service qu'il souhaite acheter.

Les offres présentées par INTERPARKING FRANCE pour un Parc de Stationnement ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles pour la période demandée par l'Acheteur. La capacité affichée sur le Site en nombre de places de stationnement pour chaque Parc de Stationnement est le nombre de places physiquement présentes dans le Parc de Stationnement. INTERPARKING FRANCE met en vente un nombre limité de chaque type de Service qui est fonction de la capacité physique de chaque Parc de Stationnement et de la nécessité de permettre l'accès à ces Parcs de Stationnement à différents types d'usagers (usage horaire, usage abonné, usage privé, usage avec réservation de place, usage prépaiement sans réservation de place, etc.) selon les périodes de la journée ou de l'année. Compte tenu de ces contraintes techniques, l'information sur les stocks disponibles n'est donnée qu'au moment de la soumission de sa demande par l'Acheteur. En cas d'indisponibilité au jour de la demande et pour la période demandée par l'Acheteur, la Commande ne peut être finalisée.

La Commande de Services est réservée aux Acheteurs ayant accepté sans réserve les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à leur Commande ; toute Commande entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

INTERPARKING FRANCE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Les Acheteurs seront informés 30 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales.

Il est donc impératif que l'Acheteur consulte et accepte les présentes Conditions Générales au moment où il effectue sa Commande, notamment afin de s'assurer des conditions applicables à cette Commande.

Ces Conditions Générales prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières de vente ou d'achat non expressément acceptées par INTERPARKING FRANCE.

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 15/12/2020. Cette édition annule et remplace toutes les versions antérieures. Elles sont applicables à toute Commande passée en ligne par tout Acheteur et acceptée par INTERPARKING FRANCE par avis de réception (courrier électronique de confirmation de la Commande).

Article 3. Capacité

Pour bénéficier des Services proposés sur le Site, l'Acheteur doit, s'il est une personne physique agissant en son nom propre ou représentant une personne morale, être majeur, être capable juridiquement de contracter et utiliser le Site conformément aux présentes Conditions Générales.

L'Acheteur est responsable financièrement de l'utilisation du Site tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs. L'Acheteur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies.

Une utilisation du Site frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales pourra entraîner le refus par INTERPARKING FRANCE, à tout moment, de l'accès aux Services proposés sur le Site, quand bien même cette dernière aurait confirmé la Commande, sans préjudice de toute poursuite offerte à INTERPARKING FRANCE devant les juridictions compétentes.

Article 4. Aire géographique

La vente en ligne des Services présentés sur le Site est valable pour les Parcs éligibles situés sur le territoire Français et pour les Services offerts dans ces Parcs.

Article 5. Commande

Les différentes étapes d'une Commande sont détaillées sur le Site au cours du processus de Commande.

La validation de la Commande ne peut se faire que si l'Acheteur accepte les présentes Conditions Générales, reconnaît en avoir parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions, en cliquant sur la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepter dans leur intégralité les Conditions Générales ».

La validation de la Commande et le paiement constituent une signature électronique, qui a la même valeur qu'une signature manuscrite entre les Parties, et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve de la Commande par l'Acheteur.

Après paiement, un certificat de paiement est affiché (valant reçu de paiement par carte bancaire).

Un courrier électronique de confirmation de la Commande reprenant les éléments essentiels tels que l'identification du Service commandé, le nombre, le prix, la période d'utilisation, le lieu et les conditions d'utilisation, est transmis à l'Acheteur à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de souscription.

INTERPARKING FRANCE invite l'Acheteur à imprimer et/ou archiver sur un support fiable et durable cette confirmation de Commande, le certificat de paiement.

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que les coordonnées qu'il a communiquées lors de sa Commande sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa Commande et/ou de bénéficier du Service commandé. Dans l'hypothèse où l'Acheteur ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter le Service Clients de INTERPARKING FRANCE sur le Site www.interparking-france.com, rubrique « Contact ».

Article 6. Conditions d'utilisation des services

Les Services commercialisés sur le Site sont réservés aux Acheteurs qui y ont créé un compte personnel et disposent d'une messagerie électronique pour l'envoi par courrier électronique de la confirmation de commande.

L'Acheteur utilise les Services à ses risques et périls et sous son entière responsabilité dans les conditions particulières de chaque Service.

Chaque Service n'est valable que pour un seul véhicule et pour la période ou la durée mentionnée sur la confirmation de commande et/ou la facture.

L'Acheteur ne peut stationner que dans la mesure des places disponibles lors de l'entrée de son véhicule dans le Parc et sur les emplacements non réservés à d'autres types de clients, le cas échéant uniquement dans la zone qui lui est indiquée.

Tout stationnement effectué en contravention avec les Conditions Générales (y compris les Titres II et III) applicables à chaque Service devra être acquitté sur place au tarif en vigueur pour les clients horaires du Parc.

L'Acheteur s'engage à respecter, et à faire respecter par ses préposés le cas échéant, les présentes Conditions générales, le règlement intérieur du Parc, les règlements de police et de sécurité applicables au Parc, la signalisation du Parc notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles du Code de la Route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation du Parc. INTERPARKING FRANCE pourra déplacer le véhicule de l'Acheteur en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée auprès de l'Acheteur restée infructueuse, notamment en cas de travaux dans le Parc concerné.

Sans préjudice de ses autres droits résultant des présentes Conditions Générales, INTERPARKING FRANCE se réserve la possibilité, en cas de manquement de l'Acheteur à l'une quelconque de ses obligations à son égard, notamment de paiement, de mettre fin aux relations contractuelles entre les Parties après une mise en demeure d'avoir à y remédier dans un délai approprié demeurée infructueuse.

Le moyen d'accès qui a été remis à l'Acheteur reste la propriété exclusive de INTERPARKING FRANCE. Il est le cas échéant remis en échange d'une consigne dont le montant est indiqué avant la validation de la Commande, payée par l'Acheteur et mentionnée dans la confirmation de commande fournie par le Site après validation de la Commande. L'Acheteur reste, en toutes circonstances, responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ce moyen d'accès. Toute perte, vol ou détérioration de ce moyen d'accès doit immédiatement faire l'objet d'une déclaration auprès du Parc concerné. En cas de manquement de l'Acheteur à l'une quelconque de ses obligations à l'égard de INTERPARKING FRANCE, cette dernière se réserve le droit de lui interdire l'accès au Parc concerné avec ce moyen d'accès, et ce jusqu'à régularisation.

Article 7. Dispositions générales relatives aux tarifs

Les tarifs des Services sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. La facturation du Service fourni est effectuée conformément au tarif en vigueur au moment de la souscription au Service.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour de la Commande. Tout changement du

taux applicable de la T.V.A. est automatiquement répercuté sur le prix des Services.

INTERPARKING FRANCE se réserve la faculté de modifier les prix des Services mis en vente à tout moment. Pour autant, INTERPARKING FRANCE s'engage à appliquer, pendant toute la durée du contrat souscrit, le tarif en vigueur lors de l'enregistrement de la Commande.

Article 8. Responsabilité

Section 01 Utilisation du Site

INTERPARKING FRANCE n'émet aucune garantie de performance du Site et de disponibilité des Services.

Section 02 Services fournis par INTERPARKING FRANCE

Conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique et à l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, INTERPARKING FRANCE est tenu à l'égard de l'Acheteur, s'il est une personne physique non professionnelle, de la bonne exécution des obligations résultant de sa souscription à un Service conformément aux conditions dudit Service.

Section 03 Force majeure

INTERPARKING FRANCE ne sera pas tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux dispositions des présentes Conditions Générales, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

Article 9. Réclamations

Toute demande d'informations et de précisions peut être faite par téléphone au 09.70.140.111 (appel non surtaxé), par mail adressé à contact-france@interparking.com ou via le formulaire "Contact" sur le Site www.interparking.com. Les réclamations doivent être formulées par écrit, soit par mail adressé à contact-france@interparking.com soit par courrier adressé à l'adresse suivante :

Interparking France
Service Réclamations
30 rue de Gramont
75002 Paris

Toute demande de remboursement doit être accompagnée de justificatifs de paiement.

Article 10. Propriété intellectuelle

Les images, textes, programmes et autres composants du Site sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation totale ou partielle du Site et de son contenu, par quelques procédés que ce soient, sans autorisation préalable et expresse de INTERPARKING FRANCE, est interdite et constitutive de contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les éléments du Site sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive

d'INTERPARKING FRANCE. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du Site, qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès et préalable de INTERPARKING FRANCE.

Article 11. Données à caractère personnel

Section 01 Généralités

Le responsable du traitement des données est la Direction d'Exploitation d'Interparking France et ses filiales.

La finalité du traitement des données est de permettre l'exécution du contrat, l'émission de factures de prestations de services et leur expédition au client, opérer le règlement des dites factures, d'informer l'Acheteur sur d'éventuelles modifications du service et de son contrat ou des présentes Conditions Générales, d'exercer les actions éventuelles de recouvrement et contentieuses et toutes communications en relation avec l'exécution du contrat.

La collecte des données personnelles suivantes : identité du client, adresse postale et/ou courriel, est indispensable à l'enregistrement du contrat. Le refus de délivrer ces informations par l'Acheteur entraîne l'impossibilité de conclure le contrat. La signature (manuelle ou numérique) du client porté sur le contrat vaut consentement à la collecte de ces données personnelles.

Les destinataires (sous-traitants) des données collectées sont des établissements bancaires pour l'exécution des prélèvements, les intermédiaires délivrant les services de collecte des données (signature électronique de documents, d'hébergement des sites web), les intermédiaires exécutant le publipostage des documents contractuels (factures, courriers circulaires, etc), les sociétés de recouvrement. Ils sont tous domiciliés au sein de l'Union Européenne.

Selon la Norme Simplifiée 48 de la CNIL, la durée de conservation des données collectées dans le cadre de ce contrat est celle qui est nécessaire à la bonne gestion du contrat au moins jusqu'à l'extinction complète des obligations réciproques, Interparking se réservant le droit de les conserver pendant 3 ans après la bonne fin de la relation commerciale.

L'Acheteur a droit d'accès, de rectification, de modification de ses données personnelles conformément aux Articles 15 à 21 du RGPD. En cas de transfert à un tiers du service du stationnement (cession de bail ou de titre de propriété sur le parc de stationnement, fin de contrat de prestation de service d'Interparking, cession de titres de la société propriétaires ou gestionnaire du parc de stationnement, etc...), l'Acheteur a droit à la portabilité de ses données personnelles au nouvel exploitant. Cette portabilité n'est pas automatique et ne peut être mise en oeuvre que sur instruction écrite du client.

Vous pouvez consulter la notice générale de protection de la vie privée sur <http://www.interparking-france.com/fr-FR/Notice-vie-privee/>

Section 02 A qui vous adresser ?

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données à l'adresse ci-dessous en fournissant une demande écrite datée et signée. Veuillez toutefois noter

que l'utilisation du mail garantit un traitement de votre demande dans les plus brefs délais.

Interparking
Data Protection Officer
30 rue de Gramont
75 002 Paris
dpofr@interparking.com

Si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel constitue une violation de la législation en matière de vie privée, vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Section 03 Dispositif de lecture de plaques d'immatriculation

Pour des raisons d'optimisation du stationnement, certains de nos parcs sont équipés d'un dispositif de lecture de plaques d'immatriculation permettant de contrôler et faciliter les accès et sorties des véhicules et de fournir une preuve de la durée de stationnement en cas de perte de ticket de la clientèle horaire. Seule la plaque d'immatriculation et la partie basse de l'avant du véhicule sont photographiées par le dispositif mais en aucun cas le conducteur ou les passagers. Le responsable du parc, les personnes habilitées de INTERPARKING France et les prestataires en charge de la maintenance des dispositifs sont susceptibles d'avoir accès aux données qui y sont enregistrées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa dernière version modifiée en vigueur, vous pouvez adresser un courrier à INTERPARKING FRANCE Service relation clients, 30, rue de Gramont 75002 Paris France, pour exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant.

Article 12. Archivage – Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'INTERPARKING FRANCE et/ou de ses prestataires dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, des Commandes et des paiements intervenus entre les Parties.

Article 13. Incessibilité

L'Acheteur ne peut céder, en tout ou partie, ni à titre gracieux ni onéreux, les droits et obligations résultant pour lui de sa Commande.

Article 14. Règlement des litiges

Section 01 Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. En cas de litige concernant la formation, l'interprétation et l'exécution de leur relation contractuelle, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable.

Section 02 Médiation

En cas de litige entre un client consommateur et INTERPARKING FRANCE, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

En application des articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, à défaut de

solution amiable et après avoir au préalable adressé une réclamation écrite à INTERPARKING FRANCE, le client consommateur peut saisir le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) selon les modalités consultables à l'adresse <http://www.mediateur-cnpa.fr/comprendre-la-mediation.htm> :

- soit directement en ligne sur le site internet www.mediateur-cnpa.fr ;
- soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur et en l'adressant par courrier à M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - 50, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex ou par courriel à mediateur@mediateur-cnpa.fr.

INTERPARKING FRANCE informe ses clients consommateurs de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents.

Cette plate-forme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Section 03 Attribution de juridiction

En cas de non-résolution du litige à l'amiable dans le mois qui suit la notification du litige par l'une des Parties à l'autre, celles-ci soumettront ledit litige à l'appréciation

- des tribunaux de commerce du ressort du siège de INTERPARKING France dans le cas où l'Acheteur est un professionnel ou une personne morale ;
- de l'une des juridictions territorialement compétente en vertu du code de procédure civile ou de la juridiction du lieu où l'Acheteur demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Art R. 631-3 du Code de la Consommation) si l'Acheteur est un client consommateur.

TITRE II : Dispositions générales de vente relatives aux Services de réservation (complément)

Article 1. Portée

Le TITRE II des Conditions Générales de ventes complète, pour les Services de réservation, les Conditions Générales de vente stipulées au TITRE I.

Article 2. Définition

L'offre de réservation en ligne consiste à la mise à disposition du public particulier et professionnel, dans la limite des stocks disponibles, de forfaits prépayés (ci-après « le Forfait ») de stationnement allant de quelques heures à 30 jours maximum permettant d'accéder à un Parc de Stationnement sur lequel le Service est proposé, pour une durée déterminée et pour un véhicule (ci-après « Réservation »).

Lors de la réservation en ligne du forfait, un numéro de réservation est délivré une fois le paiement effectué. Ce numéro constitue la référence de la transaction et doit être fourni par l'Acheteur pour se voir délivrer un titre de stationnement lors de sa première présentation au Parc et pour toute question ultérieure concernant le Service.

Article 3. Conditions d'utilisation d'une réservation

Après la validation de la commande d'une Réservation, INTERPARKING FRANCE adresse à l'Acheteur un courriel de confirmation de commande sur lequel figure un digicode ou un QR-Code, selon le type d'équipement du Parc de Stationnement. Ce code permet à l'Acheteur de se voir délivrer, à la borne d'entrée véhicule ou auprès du service d'accueil client du Parc de Stationnement, un titre d'accès qui lui permet d'entrer et sortir du Parc de Stationnement pendant la durée de validité de son Forfait. Ce titre d'accès facilite l'accès au parking mais n'est pas obligatoire.

Le titre d'accès qui est remis à l'Acheteur à sa première présentation au Parc reste la propriété exclusive d'INTERPARKING FRANCE. L'Acheteur reste, en toutes circonstances, responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ce moyen d'accès. En cas de perte, de vol ou de détérioration de ce moyen d'accès le rendant inutilisable, l'Acheteur doit immédiatement le déclarer aux agents du Parc de Stationnement ou au Centre d'Appel par voie d'interphonie, lesquels pourront lui en délivrer un nouveau le cas échéant. A défaut, l'Acheteur devra acquitter le stationnement selon les tarifs en vigueur pour les usagers horaires du Parc de Stationnement en sus du Forfait dont le prix restera acquis à INTERPARKING FRANCE.

Le Parc de Stationnement étant un établissement ouvert à tout public, comme pour toute autre catégorie d'usagers du Parc de Stationnement, l'Acheteur d'un Forfait ne peut accéder au Parc de Stationnement que dans la mesure des places disponibles et ne stationner que sur les emplacements non réservés à d'autres usagers et signalés comme tels. L'Acheteur d'un Forfait avec Place Réservée ne peut stationner que dans la zone ou sur la place qui lui est indiquée sur la confirmation ou par le personnel du Parc de Stationnement. Dans le cas où le Parc de Stationnement affiche « Complet », les bornes d'entrée ne délivrent plus de titres d'accès lors de la première présentation ni n'acceptent l'insertion du titre d'accès lors de présentations ultérieures. Pour autant, sauf cas particulier de mise en sécurité du Parc de Stationnement,

chaque sortie d'un véhicule du Parc de Stationnement ouvre automatiquement le droit à l'entrée d'un nouveau véhicule. En cas d'impossibilité d'accès, l'Acheteur doit faire connaître immédiatement sa situation aux agents du Parc de Stationnement ou au Centre d'Appel qui peuvent être contactés par voie d'interphone aux bornes d'accès au Parc de Stationnement. A compter de la date et de l'heure de cette information, INTERPARKING FRANCE reconnaît que l'Acheteur n'a pu valablement accéder au Parc de Stationnement que si 60 minutes après sa première déclaration, l'Acheteur n'a toujours pu faire usage de son titre d'accès pour cause d'indisponibilité de places. Cette reconnaissance ouvre droit pour l'Acheteur à remboursement par INTERPARKING FRANCE de tout ou partie du Forfait que l'Acheteur peut faire valoir conformément aux dispositions de l'Article 9 du TITRE I.

Article 4. Conditions financières

Section 01 Prix du Forfait

Les tarifs des Forfaits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le prix du Forfait payé par l'Acheteur lors de sa Commande ouvre droit à l'Acheteur de stationner dans le Parc entre les dates et heures d'arrivée et de départ indiquées sur la confirmation de commande et d'entrer et sortir son véhicule du Parc autant de fois qu'il le souhaite pendant cette période.

Le prix payé pour la Réservation étant à caractère forfaitaire, l'arrivée postérieure à la date et l'heure d'arrivée indiquée sur la confirmation de Commande et le départ antérieur à la date de départ indiquée sur la confirmation de Commande ne donnent droit à aucun remboursement.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la Commande. A aucun moment les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Section 02 Dépassement du Forfait

Lorsque l'Acheteur stationne dans le Parc de Stationnement au-delà de la date et de l'heure de fin indiquée sur la Commande, celui-ci doit acquitter le paiement du temps supplémentaire de stationnement au tarif horaire indiqué dans le Parc de Stationnement. Le paiement du dépassement se fait soit aux caisses automatiques (monétique et espèces), soit aux bornes de sortie du Parc de Stationnement (monétique uniquement).

Section 03 Paiement du forfait

Tous les achats de Forfaits effectués sur le Site sont payables à la Commande par carte bancaire uniquement (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa et MasterCard sont acceptées), au moyen d'une transaction sécurisée.

INTERPARKING FRANCE annule toute Commande en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement.

INTERPARKING FRANCE a confié à un organisme tiers collecteur la gestion des paiements à distance des Services par carte bancaire. Le paiement en ligne des Services s'effectue via le système sécurisé de paiement par carte bancaire à distance MONETICO qui repose sur l'utilisation de la technologie S.S.L de cryptage et de transfert de données. Toutes les informations collectées lors de l'opération de paiement à distance sont immédiatement cryptées et enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé du tiers collecteur et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'Acheteur est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Acheteur et l'établissement bancaire émetteur de ladite carte bancaire.

Article 5. Rétractation

L'Acheteur, s'il est un client consommateur, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation en application de l'article L. 221-18 du Code de la consommation. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la conclusion du contrat.

Si la prestation n'a pas débuté à la date à laquelle l'Acheteur exerce son droit de rétractation, l'Acheteur sera remboursé de la totalité du prix acquitté.

En revanche, si la Réservation a débuté dans le délai de rétractation, après que l'Acheteur ait donné son consentement exprès à l'exécution de la prestation, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, mais qu'il exerce ensuite son droit de rétractation, la somme due par l'Acheteur à INTERPARKING France, sera calculée au prorata du temps effectif de stationnement conformément à l'article 14.3 de la directive 2011/83 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs.

Pour assurer un traitement plus rapide dans le cas d'une rétractation dans ce délai, l'Acheteur est invité à effectuer lui-même l'annulation à partir de son compte client sur le Site. Il peut également en faire la demande, de préférence par mail à contact-france@interparking.com ou par courrier postal adressé à :

INTERPARKING France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 PARIS
FRANCE

En cas d'exercice du droit de rétractation, INTERPARKING FRANCE rembourse l'Acheteur dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. L'Acheteur est alors remboursé par re-crédit sur sa carte bancaire (transaction sécurisée) ou par chèque selon le mode de paiement choisi par l'Acheteur.

Article 6. Annulation

Pour garantir l'accès aux Parcs de Stationnement à l'ensemble de ses clients, INTERPARKING FRANCE, prend en compte le nombre de Réservations souscrites dans chaque Parc pour une date donnée pour déterminer le nombre de Forfaits encore disponibles à la vente. Une Réservation vendue entamant ce stock disponible et potentiellement jusqu'à épuisement de l'offre, sans préjudice des dispositions de l'Article 5 du TITRE II, une Commande de réservation est annulable par l'Acheteur jusqu'à 7 jours francs avant la date et l'heure d'arrivée indiquée sur la confirmation de Réservation.

Toute demande d'annulation de la Réservation qui interviendrait au moins 7 jours francs avant la date et l'heure d'arrivée indiquée sur la confirmation de Réservation doit être adressée à :

INTERPARKING France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 PARIS
FRANCE

TITRE III : Dispositions générales de ventes applicables aux Services d’abonnement (complément)

Article 1. Portée

Le TITRE III des Conditions Générales de ventes complète, pour les Services d’abonnement, les Conditions Générales de vente stipulées au TITRE I.

Article 2. Définition

L’offre d’abonnement en ligne consiste en la mise à disposition du public, particuliers et professionnels, de formules d’abonnements de stationnement moyennant un engagement minimum de 12 mois.

L’abonnement donne à son titulaire droit de stationner un véhicule dans un Parc de Stationnement pendant toute la durée de l’abonnement et selon un profil d’accès correspondant à un calendrier hebdomadaire de présence autorisée prédéfini (par ex : 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24, Du Lundi au Vendredi - 24 heures sur 24, Nuits et Week-Ends, etc.). Les types de profils d’abonnement mis en vente sont déterminés par INTERPARKING FRANCE.

Article 3. Durée de l’abonnement

Les contrats d’abonnement sont souscrits pour une durée déterminée de 12 mois. Il est résiliable avant son terme dans les conditions stipulées à l’Article 8.

Les Acheteurs professionnels ou personnes morales disposent d’une faculté d’opter pour la tacite reconduction.

Article 4. Conditions d’utilisation d’un abonnement

INTERPARKING FRANCE délivre à l’Acheteur, au plus tard à la date prise d’effet de l’abonnement, une carte codée par véhicule. Cette carte fait foi du droit de stationnement. La carte peut être envoyée par courrier ou mise à disposition à l’accueil du parc. Le choix est proposé à l’Acheteur depuis le Site.

Cette carte reste la propriété exclusive d’INTERPARKING France. L’Acheteur reste, en toutes circonstances, responsable de l’usage qui pourrait être fait par des tiers de cette carte. En cas de perte, de vol ou de détérioration de ce moyen d’accès le rendant inutilisable, l’Acheteur doit immédiatement le déclarer aux agents du Parc de Stationnement ou au Centre d’Appel par voie d’interphonie, lesquels pourront lui en délivrer un nouveau le cas échéant. A défaut, l’Acheteur devra acquitter le stationnement selon les tarifs en vigueur pour les usagers horaires du Parc de Stationnement en sus du Forfait dont le prix restera acquis à INTERPARKING FRANCE.

Cette carte facilite l'accès au parking mais n'est pas obligatoire. Dans le cadre de son engagement de qualité de service, INTERPARKING FRANCE se réserve le droit de remplacer à tout moment la carte en cours de validité contre restitution de l'ancienne carte.

En cas de perte ou de détérioration de la carte, INTERPARKING FRANCE délivrera à l'Acheteur une nouvelle carte d'accès contre paiement de 30 € (Trente Euros) TTC de frais de remplacement.

Le Parc de Stationnement étant un établissement ouvert à tout public, comme pour toute autre catégorie d'utilisateurs du Parc de Stationnement, l'Acheteur d'un abonnement ne peut accéder au Parc de Stationnement que dans la mesure des places disponibles et ne stationner que sur les emplacements non réservés à d'autres usagers et signalés comme tels. L'Acheteur d'un abonnement avec Place Réservée ne peut stationner que dans la zone ou sur la place qui lui est indiquée sur le contrat ou par le personnel du Parc de Stationnement.

Dans le cas où le Parc de Stationnement affiche « Complet », les bornes d'entrée n'autorisent plus l'accès au Parc. Pour autant, sauf cas particulier de mise en sécurité du Parc de Stationnement, chaque sortie d'un véhicule du Parc de Stationnement ouvre automatiquement le droit à l'entrée d'un nouveau véhicule. En cas d'impossibilité d'accès, l'Acheteur doit faire connaître immédiatement sa situation aux agents du Parc de Stationnement ou au Centre d'Appel qui peuvent être contactés par voie d'interphone aux bornes d'accès au Parc de Stationnement. A compter de la date et de l'heure de cette information, INTERPARKING FRANCE reconnaît que l'Acheteur n'a pu valablement accéder au Parc de Stationnement que si 24 heures après sa première déclaration, l'Acheteur n'a toujours pu faire usage de son titre d'accès pour cause d'indisponibilité de places. Cette reconnaissance ouvre droit pour l'Acheteur à indemnisation par INTERPARKING France que l'Acheteur peut faire valoir conformément aux dispositions de l'Article 9 du TITRE I.

Article 5. Prix

Le prix appliqué au contrat d'abonnement pour toute sa durée est celui indiqué dans les conditions particulières du contrat.

INTERPARKING FRANCE se réserve le droit de modifier le prix des Services d'abonnements mis à la vente. Dans le cas des Clients professionnels ou personnes morales ayant opté pour la tacite reconduction, en cas de modification du prix du produit d'abonnement souscrit, INTERPARKING FRANCE devra en avvertir l'Acheteur 2 (deux) mois avant le terme du contrat d'abonnement et demander à l'Acheteur s'il souhaite renouveler son contrat d'abonnement aux nouvelles conditions tarifaires. A défaut d'accord écrit de l'Acheteur, le contrat d'abonnement prendra fin de plein droit à son terme normal.

Article 6. Facturation et paiement

Section 01 Moyens de paiement acceptés

Les règlements des abonnements souscrits en ligne peuvent se faire par prélèvement bancaire ou par débit d'une carte bancaire.

Section 02 Facturation

La première redevance d'abonnement est facturée lors de la souscription sur le Site après

- signature numérique d'approbation des Conditions Générales de vente,
- signature numérique du règlement intérieur
- et selon le mode de paiement est retenu par l'Acheteur,
 - signature de l'autorisation de paiement par prélèvement (au format SEPA),
 - ou paiement par carte bancaire

Les factures suivantes sont adressées soit par courrier soit par courriel à chaque terme de paiement. Les factures sont aussi téléchargeables sur le Site à la rubrique « Mon compte ».

Section 03 Paiements des échéances

Les échéances d'abonnements sont payables selon 3 périodicités au choix de l'Acheteur :

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Annuelle

A chaque périodicité correspond un prix.

Elles sont payables avant le 15 de chaque mois. En cas de non-paiement à échéance de tout ou partie de la redevance, INTERPARKING FRANCE se réserve le droit de bloquer sans préavis ni notification l'accès au parking, sans que ce blocage ne soit assimilable à une résiliation.

Section 04 Paiement des dépassements de temps de stationnement autorisé

Le temps de stationnement que l'Acheteur aurait utilisé en dehors des périodes autorisées par le profil d'accès attaché au service d'abonnement qu'il a souscrit est payable au tarif horaire en vigueur dans le Parc. Selon le système de péage présent dans le Parc, ce paiement se fait soit aux caisses automatiques (espèces et monétique) et aux bornes de sorties (monétique seulement) soit est porté sur une facture d'échéance.

Article 7. Rétractation

L'Acheteur, s'il est un client consommateur, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation en application de l'article L. 221-18 du Code de la consommation. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la conclusion du contrat.

Si l'abonnement n'a pas débuté à la date à laquelle l'Acheteur exerce son droit de rétractation, l'Acheteur sera remboursé de la totalité du prix acquitté.

En revanche, si l'abonnement a débuté dans le délai de rétractation, après que l'Acheteur ait donné son consentement exprès à l'exécution de la prestation, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, mais qu'il exerce ensuite son droit de rétractation, la somme due par l'Acheteur à INTERPARKING France, sera calculée au prorata du nombre de jours stationnés conformément à l'article 14.3 de la directive 2011/83 du Parlement européen et du Conseil du 25 Octobre 2011 relative au droit des consommateurs.

L'Acheteur doit adresser sa notification de rétractation par mail à contact-france@interparking.com, ou sur le Site www.interparking-france.com, rubrique « Contact » ou par courrier adressé à :

INTERPARKING France
Service Clients – Vente en ligne
30, rue de Gramont
75002 PARIS
FRANCE

En cas d'exercice du droit de rétractation, INTERPARKING FRANCE rembourse l'Acheteur dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. L'Acheteur est alors remboursé par re-crédit sur sa carte bancaire (transaction sécurisée) ou par chèque selon le mode de paiement choisi par l'Acheteur.

Article 8. Résiliation à la demande de l'Acheteur

Le contrat d'abonnement peut être résilié à la demande de l'Acheteur avant son terme par notification moyennant un préavis de 20 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur le Site dans la rubrique « Mon compte ».

La carte d'accès devra être restituée dans la quinzaine suivant la date d'échéance du contrat. A défaut une facturation de non-restitution sera établie au prix de 30 € par carte non restituée.

Pour les abonnements à paiement annuel et trimestriel et dont la résiliation prendrait effet avant le terme du contrat, INTERPARKING France remboursera à l'Acheteur la redevance payée diminuée du montant correspondant au terme mensuel de l'abonnement en vigueur à la date de la souscription multiplié par le nombre de mois écoulés entre la date d'échéance du dernier paiement et la date de la résiliation.

Article 9. Résiliation aux torts de l'Acheteur

En cas de non-paiement à échéance de tout ou partie de la redevance d'abonnement, INTERPARKING FRANCE se réserve le droit de résilier le contrat d'abonnement sans préavis aux torts de l'Acheteur. L'Acheteur reste alors redevable envers INTERPARKING FRANCE de la fraction de la redevance impayée, calculée *pro rata temporis*, jusqu'à la date d'effet de la résiliation.